**Modèle de délibération**

**Création d'un poste permanent pour le recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaire (A/B/C)**

**Dans quel cas utiliser ce modèle ?**

* Pour le recrutement d'un agent contractuel lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article L. 332-8 1° du Code général de la fonction publique)

Le ............……... *(date)*, à ...........………............. *(heure)*, en ............................................. *(lieu)* se sont réunis les membres du Conseil Municipal *(ou autre assemblée délibérante)*, sous la présidence de ..................................................................................... , régulièrement convoqués le ………………………….……

Étaient présents : ........…

Étaient absent*(s)* excusé*(s)* : .…………………

Étaient absents : ........…

Le secrétariat a été assuré par : ........

* Le Maire *(ou le Président)* informe l’assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

* les suppressions d'emplois
* les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique.

* **Le Maire** *(ou le Président)* **propose à l’assemblée délibérante :**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 **pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,**

Vu le budget n° …...... du …... adopté par délibération n°....du....

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° …...... du … adoptée le ….

Considérant l'absence de cadre d'emplois de ……… *(emploi/intitulé du poste),*

En conséquence, le Maire (le Président) propose la création, à compter du ……………., d’un emploi permanent de ……… *(emploi/intitulé du poste)* à temps complet ou non complet à raison de *… /35ème* pour l'exercice des fonctions ……. *(détailler les fonctions au vu de la fiche de poste).*

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public relevant de la catégorie ... (A/B/C).

Le contrat peut être conclu pour une durée maximale de 3 ans, il pourra être renouvelable par reconduction expresse (procédure de recrutement à respecter). La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l’issue de cette période, le contrat de l’agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un diplôme de … ou d'une expérience professionnelle de … dans le secteur de …..

**La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie …… (A - B ou C), par référence à l’indice majoré …… (ou au maximum sur l’indice majoré …………).**

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

*Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.*

Enfin le régime **indemnitaire instauré par la** délibération n° ….. du ….. est applicable.

Le régime **indemnitaire est facultatif.**

* **Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :**
* d’adopter la proposition du Maire *(Président)*
* de modifier le tableau des emplois
* d’inscrire au budget les crédits correspondants
* que les dispositions de la présente délibération prendront effet au …... (date)
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Une délibération ne peut prendre effet **au plus tôt qu'au jour de sa transmission au contrôle de légalité, une application rétroactive étant illégale.**

* **ADOPTÉ** :
* à l’unanimité des membres présents
* à .................. voix pour
* à .................. voix contre
* à .................. abstention(s)
* à .................. ne prend pas part au vote

Fait à …................., le …..................

Le Maire (*ou le Président*)

Prénom, nom et qualité du signataire

Transmis au représentant de l'État le : …………………………..

Publié le : ……………………

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).